Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260504-D26_083-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 4 mai 2026
Délibération D26-083

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 49
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Yvon Laurans

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Désignation des représentants du Conseil de Communauté au Conseil d'administration de la régie Service Public de l'eau An Dour

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil Communautaire a décidé de créer une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique dénommée « Service public de l'eau - An Dour» et adopté les statuts de cette régie.

Cette régie assure depuis le 1er janvier 2024 la gestion des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que de la gestion de eaux pluviales urbaines. Elle assure également, par convention de gestion, les missions de GEMAPI, hors GEMAPI et Biodiversité.

L'article L.2221-10 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommées établissement public local, sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée, par délibération du conseil

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260504-D26_083-DE

municipal. Elles sont administrées par un conseil d'administration et un directeur désigné dans les mêmes conditions sur proposition du maire. Un décret en Conseil d'État détermine, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article (…) », tandis que l'article R.2221-5 du même code prévoit que « les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire », étant précisé que ces dispositions sont applicables à l'Agglomération en vertu de l'article L.1412-1 du code général des collectivités territoriales.

L'article 7 des statuts de la régie « Service public de l'eau - An Dour » fixe à 16 le nombre de membres du conseil d'administration, lequel est composé comme suit :
• à minima 11 membres issus du Conseil Communautaire
• le reste issu des conseils municipaux

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les membres du conseil d'administration de la régie conformément aux dispositions statutaires précitées.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir désigner au sein du conseil d'administration de la régie « Service public de l'eau - An Dour » 16 membres élus dont à minima 11 issus du conseil communautaire et 5 issus des conseils municipaux, à savoir :

Membres du conseil communautaire	Membres des conseils municipaux
Guy PENNEC	Guy KERGOAT (Pleyber)
Pierre LE GOFF	Nicole SEGALEN-HAMON (Carantec)
Joseph IRRIEN	Philippe EUZEN (Morlaix)
Jonas PLUSQUELLEC	Joël CLOAREC (St Martin des Champs)
Joëlle HUON	Gwenolé GUYOMARC'H (Locquirec)
Christine PRIGENT	
Nathalie BARNET	
Sébastien MARIE	
Gilles CREACH	
Philippe ADAM	
Hervé LOUSSAUT	

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver la désignation des membres du conseil d'administration de la Régie « Service public de l'eau - An Dour »**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Yvon Laurans

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ